



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-11-10-10

Séance du vendredi 7 décembre
2018

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC POLE EMPLOI POUR 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2009-3-4-3 du 26 juin 2009 relative à la mise en œuvre du revenu de Solidarité active (rSa) dans le Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention entre le Département du Haut-Rhin et Pôle emploi pour l'accès des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels signée le 17 juillet 2017,
- VU l'avenant n° 1 entre le Département du Haut-Rhin et Pôle emploi renouvelant la convention de partenariat pour 2018 signé le 1^{er} décembre 2017,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission lors de sa réunion en date du 23 novembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n° 2 prolongeant en 2019 la convention de collaboration entre Pôle Emploi et le Département du Haut-Rhin pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels, joint en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité